

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202401-007

Du 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Ribes, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : THIBON Jean-François, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean-Marc, PLANET Olivier, LAPORTE Jean-Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, BOISSIN Eric, MOZZATTI Albert, ALLANO Marie-Claude, GOUBE Julien, COULANGE François, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, CHENOT Lorraine, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : THIBON Jean-François (pouvoir de DUCROS Loïc), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), DEYDIER BASTIDE Jean-Marc (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), PLANET Olivier (pouvoir de LACOUR Gladie), DEFFREIX Christophe (pouvoir de AUZAS Vincent), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de DJANN Nicole), POUGET-TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), COULANGE François (pouvoir de DUCLOUX Sébastien), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), BELVA Nathalie (pouvoir de PRANDI Patrice).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 29

Pouvoir : 10

Date de la convocation 24 janvier 2024

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : POLE PLEINE NATURE : DEMANDES DE SUBVENTIONS  
POUR LES ACTIONS TERRITORIALES "PRATIQUE DU VELO"**

Les Communautés de Communes du Pays Beaume Drobie et du Pays des Vans et la SPL Cévennes d'Ardèche sont désormais lauréats de l'appel à projet « Territoire pleine nature » de la Région (2022-2026), de « Destination France » géré par l'État (2022-2025) et du Pôle pleine nature du Massif Central (2023-2027) géré par l'ANCT.

Un axe autour du développement de la pratique du vélo a été priorisé dans tous ces dispositifs. Le diagnostic de la ressource vélo montre qu'un fort potentiel est avéré et à exploiter en termes de pratiques, de sites et itinéraires, de pratiquants, d'équipements, d'aménagements, de communication et d'événementiels afin de monter en puissance sur cet univers toutes pratiques confondues.

L'ambition est de mettre en place un espace vélo territorial qui ne vise pas seulement à résoudre une problématique stricto sensu sportive. En effet, après avoir été un simple moyen de transport, le vélo finit par se retrouver au cœur d'enjeux socio-économiques et environnementaux majeurs pour les territoires de demain. C'est pourquoi, ce positionnement sur le vélo fait partie intégrante d'un projet stratégique plus large : il ambitionne d'être un projet structurant pour les Cévennes d'Ardèche avec un fort impact en matière de valorisation économique et sociétale.

Afin d'accélérer la mise en œuvre de cette offre vélo, la communauté propose de monter un dossier de demande de subvention pour le compte des communes, à hauteur de 120 000 € TTC (dépense éligible minimum FEDER) pour les 3 prochaines années (2024-2027). L'objectif est d'obtenir 80% de subventions pour des dépenses d'investissements, afin de réaliser des équipements dédiés aux pratiquants (racks à vélo, station de pompage, station de réparation...). Les communes, maitres d'ouvrages, assumeront les 20% de dépenses restant à charge, ainsi que la conception et la réalisation des aménagements. Le seuil de dépenses minimum du FEDER de 100 000€ HT ne permettant pas aux communes d'y prétendre individuellement, ce regroupement est en effet la seule solution pour pouvoir bénéficier de ces aides. La Communauté et la SPL pourront assister les communes dans le choix des équipements et pour assurer le suivi des subventions et des conventions entre l'intercommunalité et les communes.

Cette demande pourra être également conduite pour mobiliser les crédits Région et ADEME.

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Approuver** le déploiement de la stratégie Plein Nature autour du vélo telle que proposée,  
**Designer** la Communauté de communes comme chef de file pour coordonner le projet et rechercher les financements du FEDER permettant de mettre en œuvre cette stratégie sur la zone de montagne,  
**Autoriser** le Président, au nom des communes à déposer toutes demandes de subventions auprès de l'Etat, l'Ademe, la Région Auvergne – Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif Territoire Pleine Nature et du Département de l'Ardèche permettant de mettre en œuvre cette stratégie,  
**Autoriser** le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré à Joyeuse, le jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

**Christophe DEFFREIX**  
Président

**Jean Marc DEYDIER BASTIDE**  
Secrétaire de séance

